

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

sa publication sur le site internet du SITAC le 18/10/2024

sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 18/10/2024

Id S2low : 062-256204033-20241010-EAT1_CORRIGE-DE

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET



EAT1 : Renouvellement du matériel roulant – acquisition de véhicules neufs

Rapporteur : Monsieur Philippe MIGNONET, Président du SITAC

Comme repris au Plan Pluriannuel d'Investissement du SITAC approuvé par délibération du Comité Syndical du 27 mars 2024, il conviendra de prévoir, sur l'année 2026, le remplacement d'un véhicule standard et de deux véhicules articulés.

Pour rappel, le code de l'environnement impose aux pouvoirs adjudicateurs et aux entités adjudicatrices, qui gèrent directement ou indirectement un parc de plus de 20 véhicules pour assurer des services publics de transport de personnes, à acquérir ou utiliser, lors du renouvellement annuel de leur parc, des véhicules à faibles émissions (VFE) et à très faibles émissions (VTFE).

Ainsi, à compter de la fin de la DSP en cours, l'acquisition de 100% de véhicules à faibles émissions deviendra obligatoire pour le SITAC lors du renouvellement du parc.

La motorisation électrique sera testée sur le réseau dès le mois de novembre 2024 avec l'arrivée de deux minibus KARSAN pris en location par le SITAC pour assurer, à minima jusqu'à l'échéance de la DSP, le service de navette de Centre-Ville Balad'in.

Compte tenu des délais de livraison des véhicules neufs (entre 16 et 18 mois en moyenne), il convient d'engager dès maintenant le renouvellement de la flotte pour 2026.

Concernant la stratégie d'achat, sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **DECIDE** de recourir à la motorisation électrique pour l'achat du véhicule standard.

Intégré sur la ligne 3 du réseau, l'arrivée de ce véhicule permettra de tester l'autonomie de la solution électrique sur une ligne urbaine qui effectue en moyenne 230 kms par jour.

- **DECIDE** d'acquérir ce véhicule auprès de l'UGAP pour un montant estimé à 550 000€HT.

Par ailleurs le SITAC a répondu à l'appel à projet *Véhicules lourds électriques 2024, programme CEE E-trans* de l'ADEME pour solliciter une subvention de 65 000€.

Pour rappel, lorsqu'ils ont recours à l'UGAP pour leurs achats, les collectivités sont considérées comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence, l'UGAP étant soumis, pour la totalité de ses achats, aux règles applicables aux marchés publics.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager un appel d'offres ouvert européen pour l'acquisition de deux véhicules articulés neufs (motorisation EURO VI avec hybridation électrique).

Les crédits nécessaires à l'acquisition du bus standard seront inscrits à l'opération TR108 en Décision Modificative du Budget 2024.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Les crédits nécessaires à l'acquisition des deux bus articulés seront à inscrire à l'opération TR108 au Budget Primitif 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-quatre, le jeudi dix octobre, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le jeudi trois octobre.

Présents :

Titulaires :

Monsieur Guy ALLEMAND
Monsieur Guy BEGUE
Monsieur Marc BOUTROY
Madame Anne DECAESTECKER
Monsieur Bernard DELALIN
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Monsieur Jean-Michel DORET
Madame Thérèse DUPUY
Monsieur Jean-François LACROIX
Monsieur Jean-Marc LEROY
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Philippe MIGNONET
Monsieur Yves SANDRAS
Madame Frédérique VAN ROOY

Suppléants :

Madame Edwige LEBLOND
Monsieur Jean-Luc LOQUET

Excusés :

Madame Patricia BASSET
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET
Monsieur Sébastien CASTELLE
Monsieur Michel HAMY
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Madame Laurence LOUCHEZ
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN

Absents :

Monsieur Patrice CAMBRAYE
Madame Adeline DECLERCQ
Monsieur Frédéric HENOT
Monsieur Laurent LENOIR
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX
Monsieur Jean-Luc MAROT
Madame Maité MULOT-FRISCOURT
Madame Corinne NOËL
Madame Claudia ROBERT